

VILLE DE ROYAN



MUSÉE

D. N°20.432

DECISION

Concernant l'aliénation de neuf armoires de l'ancien cabinet de curiosités du Musée de Royan
Au profit de la commune de Médis

LA VILLE DE ROYAN, Représenté par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 6 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

VU la proposition de la commune de Médis, en date du 27 octobre 2020

DECIDE

- d'aliéner neuf armoires provenant de l'ancien cabinet de curiosités du Musée de Royan, à titre gratuit à la Mairie de Médis, représentée par Eric Renoux en sa qualité de Maire.

Fait à ROYAN, le 28 octobre 2020

Le Maire,



Patrick Marengo